

DOSSIER DE PRESSE

9 SEPTEMBRE 2021

**Inaugurations de la 1^{ère} Communauté
Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
de La Réunion et de deux nouvelles Maisons
de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) :
Quels bénéfices pour la population ?**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CPTS ET MSP : QUELS BÉNÉFICES POUR LA POPULATION ?

Mises en place dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 », les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont pour objectifs de réduire les inégalités d'accès aux soins et de favoriser la coordination entre professionnels, en positionnant le patient au cœur d'un parcours de soins de qualité. En mutualisant leurs compétences et leurs moyens d'intervention, les professionnels se mettent au service de la santé de la population.

A La Réunion, 16 maisons de santé pluriprofessionnelles sont en fonctionnement à ce jour sur tout le territoire. Parmi elles se trouvent la MaSPi et la MSPU Care Austral, la première à vocation universitaire. 2021 marque aussi la mise en marche de la première CPTS, Grand Sud Réunion, dont la vocation est d'organiser et de structurer les soins de proximité. Elle a pour objectifs de réunir les professionnels de santé du territoire Grand Sud et leur permettre d'organiser l'accueil des soins non programmés, l'amélioration du parcours de la personne âgée, et la prévention du diabète de type-2.

Contexte et enjeux

Annoncé par le Président de la République en 2018, « Ma Santé 2022 » est le plan de transformation de notre système de santé. Parmi les mesures phares, cette stratégie nationale propose de créer dans chaque territoire un véritable projet de santé qui associe le plus grand nombre de professionnels de santé, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux. L'exercice coordonné des professionnels de ces secteurs constitue ainsi un levier pour renforcer l'accès aux soins et assurer une présence soignante pérenne et continue.

Pour améliorer la coordination des soins, les dispositifs se développent :

- Les **structures d'exercice coordonné**, qui permettent une prise en charge complète des patients au sein d'une équipe pluridisciplinaire, elles englobent les **maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** et les **centres de santé (CDS)** ;
- Les **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** qui permettent la mise en réseau des professionnels situés sur le même territoire, pour améliorer l'organisation des soins au bénéfice de toute une population.

L'ARS de La Réunion est chargée, avec ses partenaires, d'accompagner la création et la mise en œuvre de ces modes d'exercice coordonnés, engagés à l'initiative des professionnels de santé.

Quels sont les bénéfices pour les patients de disposer d'une CPTS ou d'une MSP ?

Les CPTS regroupent les professionnels qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes spécifiques à leur territoire. Elles permettent **une meilleure organisation des soins et une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient**. Une CPTS peut proposer des solutions pour favoriser l'accès à un médecin traitant, mettre en place une organisation dédiée aux soins non programmés, améliorer les parcours de soins complexes, notamment pour les personnes en situation de fragilité.

Les MSP regroupent les professionnels constitués en équipe de soin pluridisciplinaire, qui souhaitent travailler en coordination sur la prise en charge de leur patientèle. Pour cela, l'équipe **élabore des protocoles de soins communs qui permettent de structurer les parcours de soins complexes**, par exemple ceux du patient diabétique ou de la personne âgée. Elles peuvent également mettre en place des programmes d'éducation thérapeutique ou de prévention. Au-delà des actions de prévention portées par la MSP et de l'organisation des soins non programmés, l'accueil en maison de santé permet un meilleur suivi du parcours de soins du patient sur des plages horaires très amples.

Déploiement des CPTS et MSP à La Réunion

L'ARS La Réunion s'est fortement engagée en faveur du déploiement des MSP et des CPTS, en partenariat avec l'Assurance maladie qui assure un soutien financier. Un appui est également réalisé par le Groupement des Maisons de Santé de l'Océan Indien (GMPSOI) pour les MSP et par Tip@santé pour les CPTS permettant aux équipes de se structurer pour

« Les CPTS et les MSP vont permettre d'améliorer la prise en charge des patients et de fluidifier les parcours de soins complexes. L'objet de cette transformation est de permettre la bonne intervention de santé au bon moment, au bon endroit, pour le bon patient. »

Martine LADOUCKETTE, Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé La Réunion

construire un projet de santé cohérent avec les priorités de santé identifiées sur leur territoire.

Inauguration de la 1^{ère} Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, la CPTS « Grand Sud Réunion »

Pionnier de la démarche, le **Pr Jean-Marc FRANCO**, président de la CPTS Grand Sud Réunion, a réussi à fédérer de nombreux professionnels autour d'un projet de santé sur le territoire du Grand Sud, regroupant les communes de Saint-Philippe, Saint-Joseph, et Petite-Ile, représentant plus de 55 000 habitants.

La CPTS Grand Sud Réunion a pour missions :

- d'organiser l'accueil des soins non programmés,
- d'améliorer le parcours de la personne âgée et le repérage des fragilités,
- d'améliorer la prévention du diabète de type-2.

La CPTS a déjà réfléchi à de nombreuses actions à mettre en place dès cette année, profitant d'une dynamique territoriale encouragée par l'Etat et les élus locaux.

L'ARS de La Réunion salue et encourage la dynamique impulsée par les équipes qui montrent l'exemple et ouvrent la voie vers une couverture complète du département avant la fin d'année 2022. Au total, 6 CPTS couvriront le territoire réunionnais, dont certaines sont déjà en train d'entrer en fonctionnement, c'est le cas de la CPTS « Est-Vanille » allant de Sainte-Suzanne jusqu'à Sainte-Rose.

« La CPTS, c'est pouvoir passer du « Je » au « Nous » en créant un tissage de professionnels autour du patient, dans chaque territoire. »

Amandine LAVOGIEZ,
Présidente de Tip@santé

Création de deux nouvelles maisons de santé dont la première MSP Universitaire

Le département compte actuellement 16 MSP en fonctionnement et de nombreux projets sont en cours d'élaboration.

Deux MSP sont situées sur le territoire du Grand Sud :

- **La MSP Universitaire , aussi dénommée MSPU « Care Austral »** située à Saint-Philippe et présidée par le **Pr Jean-Marc FRANCO**. Le terme « universitaire » souligne sa particularité, en plus de ses missions, elle a participé à des programmes de recherche en soins primaires. Elle a notamment pour objectifs d'améliorer les parcours de soins de la personne âgée en perte d'autonomie, et la prévention du diabète.
- **La MSP « MaSPI »**, située à Petite-Ile est présidée par le **Pr Philippe DESMARCHELIER** : elle accueille de nombreux professionnels (médecins généralistes, kinésithérapeute, podologue, sage-femme, diététicienne, etc) dans des locaux pensés et construits pour le bien-être et la confidentialité des patients, ainsi que pour une communication optimale entre professionnels. Elle a notamment pour missions d'améliorer la prise en charge des patients diabétiques, et de prévenir les risques des personnes âgées en perte d'autonomie.

« Cette maison de santé pluriprofessionnelle, c'est la garantie pour les habitants de la région d'avoir accès à une offre de soins de proximité et de qualité et qui répond aux besoins des patients. C'est un parcours de santé simplifié avec la présence dans un même lieu de différents professionnels. »

Serge HOAREAU, Maire de Petite-Ile

Sommaire du dossier de presse

Améliorer le parcours de soins des patients grâce au regroupement des professionnels	P. 5
<ul style="list-style-type: none">• Contexte• Les acteurs de la santé soutiennent et accompagnent le développement des modes d'exercice coordonné	
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	P. 6
<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce qu'une CPTS ?• Quels sont les avantages pour les patients de disposer d'une CPTS ?• Comment sont mises en place les CPTS à La Réunion ?• La CPTS « Grand Sud Réunion », 1^{ère} CPTS opérationnelle à La Réunion	
Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)	P. 7
<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce qu'une MSP ?• Quels sont les avantages pour les patients de disposer d'une MSP ?• Une dynamique engagée sur tout le territoire réunionnais• Focus sur les deux MSP du Grand Sud	

Améliorer le parcours de soins des patients grâce au regroupement des professionnels

Le système de santé français fait actuellement l'objet de profondes mutations dont l'enjeu majeur est d'améliorer l'accessibilité et la continuité des soins ainsi que le parcours coordonné du patient.

L'objet de cette transformation est de permettre la bonne intervention de santé : « au bon moment, au bon endroit, pour le bon patient ».

Contexte

L'exercice coordonné des professionnels de santé, quelles que soient ses modalités (maison de santé, centre de santé, communautés professionnelles territoriales de santé) constitue un levier pour renforcer l'accès aux soins et assurer une présence soignante pérenne et continue. Il facilite la coordination entre professionnels et rend l'exercice libéral plus attractif pour les nouveaux installés.

Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, l'entrée du numérique dans la santé, ont considérablement changé les approches en matière de soins. Les attentes des professionnels de santé ont également évolué, les jeunes générations ne souhaitent pas travailler de façon isolée.

La stratégie nationale « Ma Santé 2022 » propose de créer dans chaque territoire un véritable projet de santé qui associe le plus grand nombre possible de professionnels de santé, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux, (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.). En partageant leurs compétences et leurs moyens d'intervention, ces professionnels se mettent au service de la santé de la population de leur territoire.

Un des grands axes de transformation de cette stratégie de santé est de créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients afin de :

- mobiliser et fédérer des professionnels de santé autour d'un projet de santé adapté aux spécificités de chaque territoire et bassin de population,
- encourager diverses formes d'exercices professionnels coordonnés : maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé (CDS), communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), équipes de soins primaires (ESP).

Les acteurs de la santé soutiennent et accompagnent le développement des modes d'exercice coordonné

Les CPTS et les MSP ont vocation à prendre en compte les aspirations des professionnels pour mieux coopérer et proposer une meilleure prise en charge des patients.

L'ARS est chargée, avec ses partenaires, d'accompagner la mise en œuvre de ces modes d'exercice coordonnés, engagés par l'initiative des professionnels de santé à La Réunion. Ils sont un gage d'un meilleur accès aux soins sur le territoire, d'une amélioration qualitative des parcours de soins au bénéfice direct des patients, notamment ceux atteints de pathologies chroniques.

LES CPTS : UN COLLECTIF DE PROFESSIONNELS AU SERVICE DE LA POPULATION

Instaurées par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont créées à l'initiative des professionnels de santé d'un même territoire pour améliorer l'état de santé de leur population.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une CPTS regroupe les professionnels de tout un territoire qui souhaitent travailler autour du même projet de santé. La CPTS a pour vocation d'organiser les soins entre professionnels, à terme les objectifs sont d'améliorer l'accès aux soins pour la population, de mieux coordonner les parcours des patients, et de mener des actions de prévention. Elle permet également d'améliorer la qualité et la pertinence des soins, et d'accompagner les professionnels installés sur son territoire.

Les CPTS constituent une réelle opportunité pour les professionnels de santé de contribuer, soit pour la première fois, soit en complément d'une adhésion à une équipe de soins primaires et/ou à une maison de santé pluriprofessionnelles, à la pratique de l'exercice coordonné.

Quels sont les avantages pour les patients et les professionnels de disposer d'une CPTS ?

Pour les professionnels, les avantages d'une CPTS sont nombreux. La CPTS permet d'améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité, d'organiser l'accueil des soins non programmés, de diversifier l'offre de soins et assurer un suivi global des patients, de participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population, de travailler dans des conditions d'exercice stimulantes et innovantes avec une diminution du sentiment d'isolement.

Pour la population, la CPTS permet d'accéder facilement à un médecin traitant, une offre de soins et de prévention mieux adaptée et identifiée localement, une prise en charge complète notamment pour les personnes en situation de fragilité ou aux parcours de soins complexes.

A l'échelle du territoire, la CPTS permet de lutter contre les déserts médicaux, de renforcer la dynamique des soins de ville et la fluidité du lien ville-hôpital (ambulatoire, etc.), d'améliorer l'attractivité du territoire, de participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients.

Comment sont mises en place les CPTS à La Réunion ?

Les CPTS sont créées à l'initiative des professionnels de santé d'un même territoire. En 2018, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (Tip@santé) et l'ARS ont convenu de la préfiguration de 3 CPTS.

L'ARS, l'Assurance Maladie et les URPS se sont accordés sur le découpage optimal du département. Un important travail de sensibilisation a été mené auprès des professionnels de santé, pour les informer sur cette nouvelle forme d'organisation collaborative, et pour faire naître les projets de CPTS.

L'ARS a apporté un soutien financier et un accompagnement à l'élaboration des projets de santé. La validation du projet de santé des professionnels constitue un prérequis obligatoire pour la reconnaissance officielle d'une CPTS.

La CPTS « Grand Sud Réunion », 1^{ère} CPTS opérationnelle à La Réunion

Pionnier de la démarche de mise en marche des CPTS, le Pr Jean-Marc FRANCO a réussi à fédérer de nombreux professionnels autour d'un projet sur le territoire du Grand Sud, regroupant les communes de Saint-Philippe, Saint-Joseph, et Petite-Ile, et représentant plus de 55 000 habitants.

Accompagnée par les équipes de l'ARS, de l'Assurance maladie, de Tip@santé, la CPTS « Grand Sud Réunion » a pu voir le jour et a ensuite œuvré pour réunir un maximum de professionnels sur son territoire.

Avec pour mission d'organiser l'accueil des soins non programmés, d'améliorer le parcours de la personne âgée présentant des troubles cognitifs, ou encore d'améliorer la prévention du diabète de type-2, la CPTS a déjà réfléchi à de nombreuses actions à mettre en place dès l'année 2021, profitant d'une dynamique territoriale encouragée par l'Etat et les élus locaux.

>> Retrouvez plus d'informations sur la CPTS « Grand Sud Réunion » en annexe.

Ce jeudi 9 septembre 2021, Martine LADOUCKETTE, directrice générale de l'ARS, inaugure la CPTS « Grand Sud Réunion » en présence des directeurs de l'Assurance maladie de La Réunion, Benoit SERIO et Dr Jean-François GOMEZ, du Pr Jean-Marc FRANCO et de ses équipes, grâce à l'accueil de M. le Maire Patrick LEBRETON, représenté par Gérald KERBIDI, conseiller municipal en charge de la Santé.

LES MAISONS DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLES (MSP) : UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Qu'est-ce qu'une MSP ?

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) regroupent les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, autres paramédicaux, ...) qui décident de travailler en équipe, pour améliorer la prise en charge de leur patientèle. Dans cet objectif, ils élaborent des protocoles de soins communs qui permettent de mieux structurer les parcours de soins, notamment les parcours complexes comme ceux du patient diabétique ou de la personne âgée en perte d'autonomie.

Les MSP peuvent également mettre en place des programmes d'éducation thérapeutique ou de prévention. L'organisation en MSP permet d'assurer des soins non programmés grâce à une amplitude horaire élargie.

Ce mode d'exercice répond aux attentes des jeunes professionnels qui ne souhaitent plus d'un exercice isolé. Les MSP sont en outre des lieux de stage ambulatoire pour les étudiants en médecine.

Quels sont les avantages pour les patients de disposer d'une MSP ?

Au-delà des actions de prévention portées par la MSP et de l'organisation des soins non programmés, l'accueil en MSP permet un meilleur suivi du parcours de soins du patient grâce au travail effectué par une équipe pluridisciplinaire. Les MSP peuvent également participer à la permanence de soins ambulatoires (PDSA).

Selon l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES), les généralistes des maisons de santé présentent une meilleure qualité des pratiques en matière de suivi des patients diabétiques, de vaccination, de dépistage, et de prévention, ainsi qu'une plus grande efficacité de la prescription. Des travaux sont également en cours pour évaluer le taux de satisfaction des patients.

Une dynamique engagée sur tout le territoire réunionnais

Avec l'appui de l'ARS et de l'Assurance maladie, les professionnels de La Réunion ont pu amorcer une dynamique de création de nouvelles structures d'exercice coordonné sur tout le territoire.

A ce jour, La Réunion compte 16 MSP travaillant sur différents projets de santé, certaines ont fait du diabète leur priorité, notamment pour dépister au plus tôt les situations de pré-diabète et mieux prendre en charge les patients diabétiques, d'autres ont une offre de médecine générale associée à une offre de gynécologie ou encore d'ophtalmologie. De nombreux projets sont en cours d'élaboration.

Focus sur les deux maisons de santé pluriprofessionnelles du Grand Sud

Cette année est l'occasion d'inaugurer la toute première **MSP Universitaire « Care Austral »**, située à Saint-Philippe et présidée par le Pr Jean-Marc FRANCO. Le terme « universitaire » souligne sa particularité, elle a notamment pour vocation de participer à des programmes de recherche en soins primaires. Elle a notamment pour objectifs d'améliorer les parcours de soins de la personne âgée en perte d'autonomie, et la prévention du diabète.

A Petite-Ile, une structure innovante, la « **MaSPI** », présidée par le Pr Philippe DESMARCHELIER accueille de nombreux professionnels (médecins généralistes, kinésithérapeute, podologue, sage-femme, diététicienne, etc) dans des locaux pensés et construits pour le bien-être et la confidentialité des patients, ainsi que pour une communication optimale entre professionnels. Elle a notamment pour missions d'améliorer la prise en charge des patients diabétiques, et de prévenir les risques des personnes âgées en perte d'autonomie.

L'ARS met en place un accompagnement pour chaque projet, sur le plan administratif et financier, dans le cadre d'un contrat pluriannuel, associant la fédération régionale des MSP (GMPSOI). L'Assurance Maladie est chargée, pour sa part, du paiement des nouveaux modes de rémunération, liés à l'exercice en MSP. Les professionnels qui le souhaitent peuvent dès lors signer un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) qui octroie des financements sous réserve de satisfaire à certains critères et de réaliser certaines missions spécifiques.

Ce jeudi 9 septembre 2021, Martine LADOUCKETTE, directrice générale de l'ARS, inaugure les deux MSP, en présence des directeurs de l'Assurance maladie de La Réunion, Benoit SERIO et Dr Jean-François GOMEZ, des présidents des MSP et de leurs équipes, grâce à l'accueil de MM. les Maires Olivier RIVIERE et Serge HOAREAU.

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Petite Île | Saint-Joseph | Saint-Philippe

« Se réunir est un début ;
rester ensemble est un progrès ;
travailler ensemble est la réussite »

Henry Ford

4 premières thématiques retenues pour construire le projet de santé.



Organiser la prise en charge des **soins non programmés (SNP)** en ville

- Avoir une **visibilité de l'offre SNP**
- Mettre en place un **dispositif de régulation extrahospitalière pour les SNP**
- **Améliorer la prise en charge des SNP** par une meilleure **coordination des différents acteurs** de santé



Améliorer le **parcours de la personne âgée** présentant des **troubles cognitifs** et des **difficultés sociales**

- Améliorer la **lisibilité du parcours**
- Faciliter le **repérage de la fragilité** et la **caractérisation du niveau de dépendance**
- Prévenir les **risques de rupture** de parcours en facilitant le maintien à domicile
- Prévenir la **dépendance** et la **dégradation de l'autonomie**



Améliorer la prévention du **diabète de type 2** et de **ses complications**

- Sensibiliser la **population aux mesures hygiéno-diététiques**
- Prévenir **l'apparition et les complications** du diabète de type 2
- Freiner **l'aggravation des complications** du DT2



Etablir le **repérage précoce du risque de fragilité** chez le **sujet âgé**

- Améliorer le **repérage des signaux faibles** par les acteurs de **1^{ère} ligne**
- Prévenir le risque de **passage à la dépendance**

Une Association de loi 1901
Avec un **CA 19 sièges pourvus**,
10 sièges restant à pourvoir,
et un **bureau nouvellement élu**.



10 sièges à pourvoir : Médecins libéraux de second recours ; Médecins biologistes libéraux ; Maïeuticiens libéraux ; Masseurs kinésithérapeutes libéraux ; Chirurgiens-dentistes libéraux ; Usagers non professionnels de santé en activité ou leurs représentants ⁽²⁾ ; Département de la Réunion ; Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion ; Collectivités locales (CCAS – Contrats locaux de santé, ...)

Un bureau élu le 17 novembre 2020

Président

P^r Jean Marc FRANCO

MG, MSPU Care Austral, Basse Vallée, Saint Philippe

Vice-Président(e.s)

D^r Anna DAUBIGNEY
MG, Département

Evelyne PLU
IDE, MSP
Saint Philippe ville

Théophile BERGER
Kinésithérapeute,
MSP Petite Ile MaSPI

Trésorier
Mathieu BERRIN
Pharmacien, Pharmacie
de l'Odéon Saint Joseph

Trésorier Adjoint
Romain MORISSET
Pharmacien, Pharmacie
du Butor Saint Joseph

Secrétaire
D^r Maxime HEMIDY
MG, Cabinet médical de
garde Saint Joseph

Secrétaire Adjoint
Adrien MUSSARD
Secrétaire médical,
Cabinet médical de
garde Saint Joseph

Une première marche a été franchie, la mise en œuvre des actions à commencer.



*Exemples d'actions visées en S1-2021 :

- **Accès aux Soins & SNP** : Définir des protocoles de coordination pour les SNP entre les PS du secteur, le cabinet médical de garde, les médecins généralistes et pédiatres du secteur, ...
- **Parcours Personne âgée** : Proposer des formations en ligne autour de la prise en charge des PA, Déployer un espace d'information sur le parcours PA à destination des PS, Communiquer autour de l'offre de répit disponible sur le territoire Sud, ...
- **Prévention Diabète et Fragilité** : Mettre en place le Sport Sur Ordonnance (SSO), Promouvoir l'Éducation Thérapeutique du Patient sur le territoire, Concevoir une fiche de repérage dédiée à la 1^{ère} ligne, Identifier et former les acteurs du réseau sentinelle en charge du repérage de la fragilité, ...

¹ Professionnels de Santé, ² Conseil d'administration, ³ Accord Cadre Interprofessionnel

C'est quoi une CPTS ? Voici les éléments clés !

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

1 CONTRAT TRI-PARTITE
(ARS-CPTS-AM) fondé sur une **souplesse d'organisation** et une **complémentarité** avec les **organisations coordonnées existantes**

1 PROJET DE SANTÉ
à l'initiative des acteurs du territoire et en réponse aux **besoins prioritaires** de la population

Une équipe **PLURIPROFESSIONNELLE** : professionnel de santé, établissements sanitaires, structures médico-sociales, dispositifs d'appui la coordination, réseaux, acteurs associatifs et usagers, organisations pluri professionnelles, ...

3 MISSIONS PRIORITAIRES

- Faciliter l'**accès à un médecin traitant** et améliorer la prise en charge des **SNP** en ville
- Organiser les **parcours pluriprofessionnels** autour du **patient**
- Développer la **prévention** à l'échelle d'une population

2 MISSIONS OPTIONNELLES

- Renforcer la **qualité** et la **pertinence des soins** dans une dimension pluriprofessionnelle
- **Accompagner les professionnels de santé** sur le **territoire**

4 TAILLES en fonction du nombre d'habitants du territoire :

Taille 1 < 40 000 hbts **Taille 2** ≥ 40 000 < 80 000 hbts
Taille 3 ≥ 80 000 < 175 000 hbts **Taille 4** ≥ 175 000 hbts

Un dispositif **D'AIDE FINANCIÈRE** structuré en **3 volets** et évolutif suivant la taille de la CPTS allant de **220 à 450 K€**

Une **DÉMARCHE CONTINUE** d'amélioration de la qualité des soins à travers le suivi d'indicateurs (cf. ACI)

**Vous souhaitez nous rejoindre ?
ou vous avez simplement besoin
d'informations complémentaires ?
Contactez-nous !**

M^{me} Adèle ROBERT
Coordonnatrice Administrative
📞 **06 92 42 04 88**

M^{me} Léa DIRICKX
Coordonnatrice de Projet
📞 **06 92 42 72 42**

@ contact@cptsgrandsudreunion.fr



CPTS Grand Sud Réunion

95C, rue Raphaël Babet
97480 Saint-Joseph
La Réunion

Petite-Île • Saint-Joseph • Saint-Philippe